



SESTRIÈRES (la Voie Lactée)

du samedi 8 février au samedi 15 février 2025

Inscription **MINEUR**

à remplir lisiblement en caractères d'imprimerie :
indispensable pour recevoir nos informations et convocations

Je soussigné (e) M. ou Mme

NOM : _____ PRENOM : _____

Mère Père Tuteur légal Parent exerçant le droit de garde du mineur suivant :

et demeurant à

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

@ MAIL : _____ TELEPHONE : _____

Inscris au stage le **MINEUR** :

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Pour la pratique du : *Cocher les case(s) correspondant à votre choix :*

- SKI Préciser le niveau : _____
 SNOWBOARD Préciser le niveau : _____
 FREESTYLE

Chambre : souhaite-t-il partager la chambre d'un camarade, sans mixité et si possible d'âges proches (non garanti) ?

Cocher les cases lues et approuvées (toutes les cases doivent être visées sauf éventuellement celle du droit à l'image)

Autorise ce mineur à être transporté soit dans les minibus de l'association conduits par les encadrants du club, soit en bus, soit exceptionnellement dans des véhicules personnels,

Certifie sur l'honneur que ce mineur est apte à la pratique du ski et ne présente pas de contre-indication médicale
Je signale ci-dessous tout traitement en cours, et fournis l'ordonnance et les médicaments correspondant :

Je fournis une carte de sécurité sociale internationale et je m'engage à rembourser au club les éventuels frais médicaux, pharmaceutiques déboursés pour mon enfant y compris les petits traitements d'appoint (antipyrétique si douleur, pommade en cas de coup...).

Sécurité :
Les dirigeants du Club sont légalement tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure ou tout état pathologique nécessitant une prise en charge médicale urgente, et de faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche. *
*La Fédération Française de Ski rappelle à ses adhérents l'obligation de souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels ses membres s'exposent du part de leur pratique sportive (Article L 321-4 du Code du sport).

Je décharge le Ski Club de Cagnes sur Mer de toute responsabilité en cas d'accident survenu à ce mineur et certifie sur l'honneur n'engager aucune poursuite injustifiée contre le club précité.

Ce mineur s'engage à porter toutes les protections requises pour pratiquer ces activités (casque obligatoire, dorsale pour les compétiteurs et pratiquants freestyle et border-cross, protèges poignets pour les snowboarders débutants) et à ne pas pratiquer le « hors-piste » dans le cadre des activités organisées par le Ski Club de Cagnes.

Je certifie avoir (en plus de la carte neige FFS) contracté au nom de mon enfant une assurance couvrant les risques en dehors du ski. Les dégradations volontaires n'étant pas prises en charge par les assurances, je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident dû à un non-respect par mon enfant des consignes données.

Je m'engage à rembourser au responsable l'intégralité des frais qui en découleront (encaissement de la caution et plus éventuellement)

Droit à l'image : *(cocher la case si approuvé)*

Déclare autoriser la publication de mon image par mon club affilié ainsi que la Fédération Française de Ski dans le respect des conditions suivantes :

➤ L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.

➤ L'image peut être diffusée sur tous types de support et notamment écrits, audiovisuels et/ou informatiques, Internet, newsletters...

➤ La FFS, ses clubs et ses organes déconcentrés s'engagent à ce que les images ainsi exploitées ne portent pas atteinte à ma/sa dignité humaine, mon/son intimité, à mon/son honneur et à ma/sa réputation.

RGPD :

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui impose une obligation de transparence (articles 12, 13 et 14 du RGPD) – que les informations recueillies par mon Club dans le cadre du dossier d'inscription sont nécessaires à mon adhésion. Ces données peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par le club, la Fédération Française de Ski et ses organes déconcentrés conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

Pour en savoir plus sur la politique de confidentialité de la FFS merci de consulter : <https://ffs.fr/politique-de-confidentialite/> et pour exercer vos droits, consultez le site cnil.fr ou contacter rgps@ffs.fr

ORGANISATION :

Un stage de ski n'est pas une garderie, ni une colonie de vacances. L'objectif principal du séjour est la pratique du ski et pour que cela se fasse en toute sécurité, un bon temps de sommeil est indispensable et quelques règles sont à respecter scrupuleusement.

Ce stage est une semaine de formation au ski ou au snowboard. Tout est mis en place pour permettre aux participants de progresser dans leur sport favori et toutes les activités se font dans une bonne ambiance de joie et de bonne humeur.

Sur les pistes les mineurs sont encadrés par groupe de niveau. Chaque moniteur du Ski Club enseigne toute la journée à un groupe moyen de 8 enfants (moins pour les débutants et 12 pour les compétiteurs).

Après le ski les mineurs bénéficient d'activités récréatives, jeux organisés dans l'hôtel ou des sorties dans le village.

L'heure du coucher est établie à 21h30 pour les petits de 8 à 12 ans, 22h30 pour les autres mineurs.

Il est fortement déconseillé d'amener trop d'argent de poche et des objets de valeur fragiles et tentants (ordinateur, PSP, téléphone portable...) Le ski club dégage toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse.

ENCADREMENT DES MINEURS

Mineurs non accompagnés : L'encadrement est assuré par les Moniteurs du Club pendant toute la durée du séjour et à tout moment.

Mineurs accompagnés : L'encadrement est assuré par les Moniteurs du Club **UNIQUEMENT** pendant les cours de ski/snow. En dehors des cours, ils sont à la charge et sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou de leur(s) accompagnateur(s) (repas, trajet, vie dans l'hôtel et/ou la station).

QUELQUES UNES DES RÈGLES ESSENTIELLES À RESPECTER :

NI ALCOOL, NI DROGUE ! TOLÉRANCE ZÉRO !

Obéir aux moniteurs

Respecter les horaires et ne pas sortir le soir après l'heure autorisée.

Aucun langage ou comportement déplacé à l'égard des autres jeunes, de l'encadrement, du personnel de l'hôtel et des personnes extérieures

Tenir la chambre propre et rangée pour faciliter le travail du personnel d'entretien

Respecter l'hôtel et les extérieurs. Les enfants sont responsables de tous les dommages qu'ils causeront dans l'hôtel ou ailleurs dans la station. Nous communiquerons avec les parents afin d'expliquer la situation et les frais encourus si c'est le cas.

Ne jeter aucun déchet ailleurs que dans les contenants désignés

Nous respectons les enfants autant qu'ils sont en droit de l'attendre mais si l'un d'entre eux ne respecte pas les règles et met en danger lui ou les autres, il sera immédiatement renvoyé du stage, aux parents ou responsable légal de venir le chercher et sans aucun remboursement.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

CAGNES SUR MER le : _____

Responsable légal :

Mineur :



INFORMATIONS IMPORTANTES

RÈGLEMENT FINANCIER

- Mineur de moins de 8 ans : 840 €
 - Mineur de 8 ans et plus : 900 €
 - Pour tout mineur non accompagné d'un adulte : Un chèque de caution de 100 € (pour dégradation éventuelle qui ne devrait pas être encaissé).
- Par Chèques à l'ordre du Ski Club de Cagnes ou espèces ou Chèques Vacances
- À la réservation : Acompte de 500 € avec le dossier d'inscription complet
- Le solde sera encaissé au plus tard 15 jours avant le départ (dernier délais).

⚠ Inscription au plus tard le 15 décembre 2024 dans la limite des places disponibles

J'ai noté qu'en cas de désistement de ma part, je ne pourrai prétendre à un remboursement des sommes engagées que selon le tableau ci-dessous :

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

- | | |
|--|-------------------------------|
| • AVANT LE 15 JANVIER : | 100% DE LA SOMME REMBOURSÉ |
| • DU 15 JANVIER À 30 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE : | 70% DE LA SOMME REMBOURSÉ |
| • DE 29 A 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE : | 50% DE LA SOMME REMBOURSÉ |
| • DE 14 A 4 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE : | 25% DE LA SOMME REMBOURSÉ |
| • 4 JOURS OU MOINS AVANT LE DÉBUT DU STAGE : | AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE. |

Documents nécessaires au moment du départ :

- CARTE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT
- AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE
- CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE
- ÉVENTUEL CERTIFICAT DE VACCINATION OU TEST COVID selon la réglementation en vigueur au moment du départ

Signature du Responsable légal

CAGNES SUR MER le : _____

FICHE SANITAIRE DE LIAISON MEDICALE



NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : _____ **SEXE :** F M **POIDS :** _____ kg

Personnes à contacter en cas d'urgence :

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Lien de parenté : _____

TELEPHONES (domicile, travail, portable) : _____

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Lien de parenté : _____

TELEPHONES (domicile, travail, portable) : _____

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Lien de parenté : _____

TELEPHONES (domicile, travail, portable) : _____

VACCINATIONS (ou fournir les photocopies les pages vaccins du carnet de santé)

(rayer la mention inutile)

DTCP (diphtérie, tétanos, coqueluche, polio) **OUI** DATE : _____ **NON**

BCG **OUI** DATE : _____ **NON**

ROR **OUI** DATE : _____ **NON**

Hépatite B **OUI** DATE : _____ **NON**

Autres à préciser : _____

Si le mineur n'est pas vacciné, pour quelles raisons : _____

APPENDICITE : OUI NON

AUTRES OPÉRATIONS : _____

HOSPITALISATIONS (dates et motifs) : _____

RÉÉDUCATION : _____

ETAT DE SANTE DU MINEUR

L'enfant suit-il un traitement ? OUI NON si OUI lequel : _____

DEVRA-T-IL SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SÉJOUR ? OUI NON

Si OUI joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants avec le nom de l'enfant inscrit sur les boîtes.

Je laisse toute initiative aux responsables du groupe pour agir en cas d'urgence et j'autorise l'administration des médicaments prescrits sur le protocole (selon l'article L. 313-26 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que « l'aide à la prise de médicaments peut être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que le mode de prise et la nature du médicament ne présentent ni difficulté d'administration, ni apprentissage particulier »)

Ces renseignements sont strictement confidentiels, n'hésitez pas à mentionner tous les éléments qui permettront d'apporter le meilleur confort physique et moral à votre enfant pendant le séjour.

DATE : _____ **SIGNATURE du Responsable Légal précédée de la mention « lu et approuvé »**

Vérification des documents nécessaires

(à cocher par l'organisateur)

- DOSSIER REMPLI ET SIGNÉ**
- FICHE SANITAIRE**
- AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE**
(Imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie de territoire

Au moment du départ :

- CARTE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT**
- CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE**
- ORDONNANCE + MÉDICAMENTS**
- ÉVENTUEL CERTIFICAT DE VACCINATION OU TEST COVID selon la réglementation en vigueur au moment du départ**



SKI CLUB DE CAGNES SUR MER

SIÈGE SOCIAL : 87, AVENUE DE VERDUN - 06800 CAGNES SUR MER

Téléphones : 04.97.02.03.78 ou 06.40.99.01.97

Mail : skiclubdecagnes@gmail.com

Site : www.skiclubdecagnes.e-monsite.fr

FICHE RÉCAPITULATIVE À CONSERVER

STAGE du Samedi 8 février au Samedi 15 février 2025 à Sestrières (Italie)

- **DÉPART :**
Samedi 8 février, Rendez-Vous à 8h Parking Stade Sauvaigo à Cagnes sur Mer
Prévoir un **PIQUE NIQUE** pour le trajet aller, un arrêt étant prévu sur une aire d'autoroute
- **RETOUR :**
Samedi 15 février, vers 18h30 au même endroit
Un **PIQUE NIQUE** est fourni par l'hôtel pour le trajet retour

SESTRIÈRES (LA VOIE LACTÉE)

Sestrières est une commune italienne de moins de 1 000 habitants, située dans les vallées occitanes à 2035m, dans la région Piémont, dans le nord-ouest de l'Italie. La station de Sestrières, créée en 1934, fait partie du domaine skiable franco-italien de la Voie lactée (Via Lattea). Elle a accueilli la Coupe du Monde en 1967, les Championnats du monde de ski alpin 1997 et les Jeux olympiques Paralympiques d'Hiver de Turin en 2006. Par ailleurs, elle est régulièrement utilisée pour les Coupes du monde de ski alpin. Ce domaine regroupe sept stations italiennes : Sestrière, Sauze d'Oulx, Oulx, Sansicario, Cesana, Pragelato et Clavière avec Montgenèvre la française, avec 70 remontées mécaniques et plus de 400 kilomètres de pistes au total ce qui en fait le 5ème domaine skiable du Monde !

HÔTEL LAGO LOSETTA 3*

Strada Azzurri D'Italia, 4 - 10058 Sestriere, Italie

Tel. +39 0122 754041

<https://www.hotellagolosetta.net>

Nous serons hébergés à l'hôtel Lago Losetta situé dans le centre de Sestriere. Il comprend 23 chambres (double, triple, quadruple) toutes confortablement aménagées avec des installations privées, télévision, mini-bar, sèche-cheveux et wifi. Il offre à ses clients un salon, un restaurant intérieur, un bar et un parking gratuit.

